

*Code criminel*

● (1650)

Voici ce que propose le gouvernement, Monsieur le Président. Je tiens à illustrer exactement toutes les implications que comportent les dispositions de ce projet de loi. Il sera illégal de montrer deux adultes consentants en train de faire l'amour. Ceux qui vendent un tel matériel seront passibles de prison. Ils risquent deux ans d'emprisonnement. Je dis bien une scène montrant deux adultes consentants et égaux en train de faire l'amour sera illégale.

Mais il sera, par contre, parfaitement légal, aux termes du projet de loi C-54, de représenter ces deux même adultes dans une scène où l'on voit un homme, une scie mécanique à la main, en train de violer brutalement une femme qu'il découpe ensuite en menus morceaux, une scène de sang, d'horreur et de violence inouïe.

Quelle hypocrisie flagrante! Quelle hypocrisie flagrante et dangereuse de la part d'un gouvernement qui prétend se préoccuper de la violence et de l'aviilissement. Cela revient à dire que si l'on représente la sexualité chez les adultes, c'est un acte criminel au Canada à l'heure actuelle, mais que si l'on représente la violence, le meurtre ou des actes illégaux, il n'y a rien de mal à cela. Quelle mentalité tordue est-ce donc là? Quelle mentalité puritaine, victorienne et répressive faut-il avoir pour dire qu'il est normal de présenter un homme en train de découper une femme en morceaux au moyen d'une tronçonneuse, mais qu'il est illégal et passible d'emprisonnement de présenter le même homme en train de faire l'amour à la femme? Voilà les principes du projet de loi à l'étude.

Combien de Canadiens ont demandé cette mesure législative? Il y a une vingtaine d'années, un ancien premier ministre canadien a déclaré que l'État n'avait rien à faire dans les chambres à coucher de la nation. Il avait raison, mais les mesures que préconise le gouvernement conservateur permettront l'ingérence de l'État non seulement dans les chambres à coucher de la nation, mais également dans les salons, les bibliothèques, les musées et les galeries d'art de notre pays. A quelles demandes répond-il? Certainement pas à celles des témoins qui ont comparu devant la Commission Fraser.

[Français]

Comme l'a dit mon honorable collègue d'Outremont (M<sup>me</sup> Pépin): Il y avait beaucoup de témoins qui ont comparu devant la Commission Fraser, qui ont demandé des sanctions fortes contre la violence, la dégradation, la pornographie infantine. Mais la Commission Fraser a recommandé une distinction fondamentale entre la pornographie et l'érotisme.

Mais, monsieur le Président, pour un gouvernement conservateur, qu'est-ce que c'est l'érotisme? L'érotisme, c'est la nudité, point final. C'est tout. Incroyable, monsieur le Président! Ils ont complètement rejeté les recommandations de la Commission McDonald.

[Traduction]

Le gouvernement a proposé un projet de loi qui a vivement préoccupé un vaste échantillon de la collectivité. Le Comité national d'action sur la situation de la femme, organisation cadre très respectée qui regroupe plus de 200 groupes vivement

préoccupés par la pornographie et les mensonges qu'elle raconte au sujet des femmes, a âprement critiqué le projet de loi C-54. Ce groupe a exhorté le gouvernement à repartir à zéro, à élaborer et présenter un nouveau projet de loi qui tienne compte de nos préoccupations en matière de violence, d'aviilissement et de pornographie mettant en cause les enfants.

En même temps, le gouvernement a suscité de vives inquiétudes dans le monde des arts. Par exemple, je signale les remarques de Clarke Rogers, directeur artistique du Théâtre Passe Muraille de Toronto, qui a tenu dernièrement les propos suivants:

... on ne fait qu'intimider les artistes et favoriser l'autocensure au nom de la survie économique. Lorsqu'on est continuellement menacé par d'importants projets de loi juridiques, la créativité s'en ressent.

Bien entendu, il y a un risque d'autocensure dans le monde des arts.

[Français]

Le danger d'autocensure par les artistes dans nos communautés qui ne sont pas riches, les artistes qui sont trop souvent dans notre société les pauvres, les démunis qui vont souffrir sous cette législation.

[Traduction]

Le gouvernement prétend se préoccuper de la violence dont font l'objet les femmes et de l'aviilissement. Certains des pires actes de violence dont peuvent faire l'objet les femmes et les enfants sont la pauvreté, les agressions sexuelles et les coups. Cependant, le gouvernement conservateur a décidé de restreindre le financement des centres d'aide aux victimes des agressions sexuelles. Il a réduit le financement des centres qui sont destinés à aider les femmes victimes d'actes de violence. Il a sabré dans les programmes relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants et il prétend malgré tout se préoccuper de la violence.

Pierre Berton a très bien présenté le problème, comme il le fait souvent dans ses écrits éloquentes, lorsqu'il a dit ceci:

Sous le prétexte hypocrite de nous sauver de «la porno infantines», les péquenauds et les fascistes qui régissent nos vies ont réussi à nous faire régresser en nous informant que le sexe est inconvenant et qu'il faut s'en protéger.

C'est l'objet des amendements au Code criminel sur la pornographie dont le Parlement vient d'être saisi. Afin de protéger nos enfants, nous sommes tous traités comme eux. Personnellement, j'en suis indigné.

Et bien, moi aussi, monsieur le Président, ainsi que les membres de mon caucus et les membres du Nouveau parti démocratique.

J'ai été heureux d'entendre les commentaires de la députée d'Outremont (M<sup>me</sup> Pépin) qui s'oppose à ce projet de loi. Elle a fait savoir qu'elle appuyait les recommandations de la Commission Fraser. Cependant, je dois dire que j'ai été quelque peu étonné d'entendre ces observations, parce que le porte-parole officiel de son parti en matière de justice a adopté une position très différente. Le député de York-Centre (M. Kaplan) n'est pas d'accord avec la députée d'Outremont. Il a déclaré que l'exploitation induite du sexe devrait rester illégale au Canada. D'après le critique libéral de la justice, toute représentation d'adultes ayant des rapports sexuels devrait continuer à être considérée comme condamnable.